

**MAIRIE DE COGNAC LA FORET
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Absents : 3
Votants : 11

L'an deux mille vingt cinq

Le mardi dix juin

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le mardi 2 juin 2025

Présents : M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jacques JAVELAUD, M. Jean MAYNARD, Mme Maryse THOMAS (Adjoints), M. Pierre FABRE, Mme Claudette LORGUE, Mme Michelle MOREL, Mme Élodie FEIFER, M. Jean-Luc RESTOUEIX, Mme Marie-Lyne COIFFE

Absents excusés : Mme Frédérique GODART, M. Laurent MOREAU, Mme Daria PIEKARCZYK qui a donné procuration à M. Christian VIGNERIE

Secrétaire de séance : M. Pierre FABRE

023/2025 - CRÉATION DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES À TEMPS NON COMPLET, DANS LES COMMUNES D'AU MOINS 1000 HABITANTS ET LES GROUPEMENTS D'AU MOINS 15 000 HABITANTS POUR POURVOIR TOUS LES EMPLOIS À TEMPS NON COMPLET DONT LA QUOTITÉ DE TRAVAIL EST INFÉRIEURE À 17H30 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8-5°

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

D É C I D E

- **La création à compter du 1^{er} septembre 2025 de deux emplois permanents** dans le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions de surveillance à l'école sur la pause méridienne à raison de **4h43 hebdomadaires** (temps annualisé).
- **La création à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un emploi permanent** dans le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions de surveillance à l'école sur la pause méridienne et l'entretien d'une partie du bâtiment scolaire à raison de **7h52 hebdomadaires** (temps annualisé).
- Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de **trois ans** compte tenu d'un nombre croissant d'enfants à l'école maternelle et primaire et la nécessité d'encadrer la pause méridienne.

Chaque contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

La rémunération de ces agents sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs qui sera donc le suivant à compter du 1^{er} septembre 2025 :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES VACANTS	POSTES POURVUS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Attaché territorial	A	01	00	01	01	00
Rédacteur territorial	B	00	01	01	01	00
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	00	01	01	01	00
Adjoint Administratif territorial	C	00	02	02	01	01 19,50/35
ADMINISTRATIF		01	04	05	04	01
Agent spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	00	01	01	00	01 28/35
Agent spécialisé de 2 nd classe des écoles maternelles	C	00	01	01	01	00
MEDICO-SOCIAL		00	02	02	01	01
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	00	01	01	01	00
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	00	02	02	02	00
Adjoint Technique territorial	C	01	05	06	01	05 17,15/35 23,37/35 4,43/35 7,52/35
TECHNIQUE		01	08	09	04	05
TOTAL GENERAL		02	14	16	09	07

Accusé de réception en préfecture
087-218704609-20250610-20250610_023-DE

Reçu le 12/06/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 12/06/2025, et de la publication le 12/06/2025.

Le Maire,
VIGNERIE Christian



Accusé de réception en préfecture
087-218704609-20250610-20250610_023-DE
Reçu le 12/06/2025

